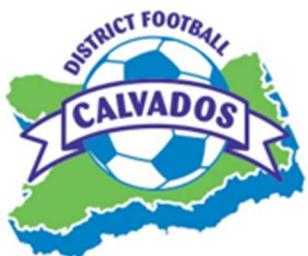


COMMISSION DEPARTEMENTALE DISCIPLINE



CONFIGURATION REGLEMENTAIRE

Réunion restreinte jeudi 08 janvier 2026

Procès-Verbal

Président : Christian VANHUYNE

Etaient présents : Andre CAILLET, Patrick TELLIER, Christian MOTTELAY, Michele LANEELLE.

Instructeur : Eric TASSET.

Amendes administratives et Forfaits.

Considérant les articles 139 et 139bis des Règlements Généraux de la FFF.

« Tout manquement aux dispositions du présent article pourra faire l'objet d'une sanction prévue à l'article 200 des Règlements Généraux ou l'Annexe 2 des présents Règlements Généraux »

Conformément aux règlements des Compétitions du District de Football du District

Conformément à l'annexe 5 des règlements du District de Football du District – Dispositions financières.

<u>FORFAITS</u>					
N° MATCH	CLUBS	CATEGORIES	DIVISION - GROUPE	OBSERVATIONS	AMENDES
54631627	US TREVIEROISE 1	U18	DEPT 3 GR.A	FORFAIT (2)	25.00€
54654802	SU DIVES CABOURG FB 2	U18	DEPT 3 GR.C	FORFAIT (2)	25.00€
54690515	CAMBES EN PLAINE SP 1	U16	DEPT 1 GR.A	FORFAIT (1)	25.00€
54687462	FC CAEN SUD OUEST 2	U15	DEPT 3 GR.C	FORFAIT (1)	25.00€
54924542	FC COTE DE NACRE 1	U13	DEPT 3 POULE.C	FORFAIT GENERAL	25.00€
54926032	CINGAL 1	U13	DEPT 4 POULE.G	FORFAIT (2)	25.00€

FEUILLE NON CONFORME - ABSENCE LICENCES							
				Feuille de match		Licences manquantes	
N° match	Club	Catégorie	Départemental - Groupe	Hors dé-lai	Non conforme	Joueur	Dirigeant
54629870	ST VIGOR LE GRAND 1	U18	DEPT 1 GR.A		X		
54629870	DOUVRES LA DELIVRANDE 1	U18	DEPT 1 GR.A				1

Les présentes décisions de la Commission, sont susceptibles de recours auprès de la Commission Départementale d'Appel, sous l'une des formes définies à l'article 190 des règlements généraux de la Ligue de Football de Normandie.

Le Président : Christian VANHUYNE

Le Secrétaire de séance : Michèle LANEELLE